

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MERCREDI 08 AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 08 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le **MERCREDI 08 AVRIL** à 20H00, le Conseil Municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la salle des Mariages sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire, par suite des convocations en date du 26 mars 2026, transmises le 27 mars 2026, et du 02 avril 2026.

ETAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjointes, Mmes DECRIEM Marie-Christine, FOVET-YOUSFI Fatima-Zahra, SUBTIL Vanessa, DUCROCQ Delphine, BEVE Frédérique, BLONDEL Suzette, MM. COMBE Jacques, DONDAINE Pascal, CATTEZ François, FACON Jean-Noël, HERNOUT Serge, BOULET Guillaume, AZELART Laurent, NOCLAIN Yanick, MM. RYS Didier, BARBIER Florent, Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Mme ALLAN Patricia a donné procuration à Mme BAUDEQUIN Odile.

Mme ROUX Nathalie a donné procuration à Mme WOZNY Florence.

Mme ROSKOSCHNY Cassandra a donné procuration à M. DONDAINE Pascal.

Secrétaire de séance : M. BOULET Michel

Fin de la séance : 21h35

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que la Commune organise son deuxième triathlon le 05 Juillet 2026 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de définir les tarifs des inscriptions ;

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Gérard OBOEUF - Maire-Adjoint ;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 - D'ADOPTER le tarif de 10 euros pour les catégories benjamins et minimes (nés entre 2011 et 2014) et le tarif de 25 euros pour le triathlon format S à partir de la catégorie cadet (nés en 2010 et avant) ;

ARTICLE 2 - D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir avec le prestataire PROLIVE SPORT, 3391 rue de la Colme à CAPPELLE-BROUCK (59 630), visant à déterminer les modalités juridiques et techniques de fonctionnement de la plateforme d'inscription et de paiement en ligne du triathlon, puis de reversement à la Commune d'AIRE-SUR-LA-LYS dès la fin des inscriptions, ainsi que tous actes rendus nécessaires à cet effet.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Claude DISSAUX

